



Difficultés avec un vendeur informatique, sous traitant d'apple

Par **jouara**, le **29/05/2008** à **15:44**

bonjourrrrrnJ'ai eu un problème l'an passé avec la société CLG informatique, concernant l'achat d'un macintosh, un macbook pro. rnJ'ai envoyé mon ordinateur en réparation (encore sous garantie) pour un certain nombre de problèmes. La garantie saute suite à un choc reçu au moment de la réception chez eux. Mais les problèmes de l'ordinateur avant choc, n'ont pas été pris en compte, notamment le gonflement de la batterie qui selon tierces personnes auraient affecté l'ensemble de l'ordinateur. Normalement la batterie gonflée est échangée. Selon des tierces personnes la batterie aurait affecté l'ensemble de l'ordinateur, dont le clavier, et peut être le disque dur interne. Or CLG prétend que le disque dur interne est endommagé à cause du choc qui je le re précise n'était pas là lors de l'envoi de mon mac pour la réparation. Il y a plusieurs éléments qui ne sont pas tout à fait net. Je suis allée à que choisir et ceux ci ne m'ont pas été d'un grand secours me proposant d'aller au tribunal de petite instance. J'ai donc déposé là bas une injonction de faire qui a été rejeté car "une action au fond est nécessaire". **Je voudrais obtenir gain de cause et je ne sais pas du tout comment faire ni par quoi commencer.** Je n'ai pu régler cette affaire avant étant en formation infographiste à distance, et ayant une maladie chronique. Je n'ai pas les moyens de me faire financer un expert, ni un avocat.rnrnJe vous serez reconnaissante de m'aider. J'ai des documents, notamment une lettre officielle adressée à CLG ainsi qu' à Apple.rnrnMerci.